

Québec
L'Île-Perrot
MRC de Vaudreuil-Soulanges

AVIS PUBLIC

VENTE POUR NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS **(TAXES OU DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES)**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal, par sa résolution numéro 11/10/386 adoptée en date du 11 octobre 2011, a ordonné à la soussignée, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages des taxes foncières et droits sur les mutations immobilières dus à la Ville de L'Île-Perrot, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus à l'enchère publique, dans la salle du conseil Florian-Bleau, sise au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, le **15 novembre 2011 à 14 h**.

Toutefois seront exclus de la vente, les immeubles pour lesquels les taxes foncières de l'année 2010 et des années antérieures ainsi que les droits de mutations immobilières imposés en 2010 ou au cours des années antérieures ainsi que les intérêts et frais, auront été payés avant le moment de la vente.

Au moment de la vente les **taxes foncières de l'année 2011** seront exigibles.

Ils seront vendus, s'il y a lieu, avec bâtisses dessus construites, contenances et dépendances, sujets à tous les droits acquis de la Ville de L'Île-Perrot et à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

CONDITIONS DE LA VENTE

- a) Aucune offre ne peut être reçue si celui qui l'a faite ne déclare pas ses nom, qualité, profession et résidence. Les offres peuvent être faites par mandataire. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable le jour de la vente, soit de 13 h 30 à 14 h, à l'endroit fixé pour la vente.
- b) L'adjudicataire doit payer **immédiatement** le prix de son adjudication. Ce paiement total doit être fait **AU COMPTANT** ou **PAR CHÈQUE VISÉ** à l'ordre de la Ville de L'Île-Perrot. À défaut de paiement immédiat, l'officier chargé de la vente annule l'adjudication et remet sans délai l'immeuble en vente ou met fin à la vente. Dans ce dernier cas, les frais des nouveaux avis sont à la charge de l'adjudicataire en défaut.
- c) La vente transmet à l'adjudicataire tous les droits du propriétaire primitif sujet aux purges et conditions prévues à l'article 529 de la *Loi sur les cités et villes*.

- d) La vente des immeubles sera sujette au droit de retrait d'un (1) an prévu par la *Loi sur les cités et villes*.
- e) La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes sauf s'il s'agit d'une fourniture exonérée telle la vente d'un immeuble d'habitation non neuf. Lorsque la fourniture est taxable et que l'adjudicataire est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes, il doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.
- f) **Aux fins de l'attestation prévue au Code civil du Québec, toute personne qui désire se porter adjudicataire ou déposer une offre pour une autre doit produire les documents suivants :**
1. **Pour une personne physique :** document avec photographie attestant de son identité;
 2. **Pour une personne morale :** copie de ses statuts d'incorporation de la personne morale; résolution indiquant le nom du représentant autorisé à enchérir pour la personne morale lors de la vente; attestation émise conformément à l'article 81 de la *Loi sur la publication légale des entreprises*, émanant de l'Inspecteur général des institutions financières.

Les immeubles ci-après décrits, sont tous du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, dans les limites de la ville de L'Île-Perrot.

LISTE DES IMMEUBLES

NUMÉRO DE RÔLE	NOMS ET ADRESSES
6727-88-2163	Martin Luc Sit : 58, rue des Émeraudes Lot : 1 578 761
6827-17-0016-000-0002	Gagné Geneviève Breault Steve Sit : 147, rue des Émeraudes Lots : 1 578 622 1 579 203

6828-96-5751	De Leon Michael Anderson Marian Sit : 173, 3 ^e avenue Lot : 1 575 556
6828-97-2915	Di Lorenzo Jean-Claude Sit : 103, 2 ^e avenue Lot : 1 575 509
6926-98-5839	Peris Andre Crawford Tanya Sit: 30, rue de Montpellier Lot : 1 577 351
6927-52-0424	F-202 Inc. Sit: 431, 24 ^e avenue Lot: 1 578 063
6927-76-6192	Debellis Gabriello Pardi Maribeth Sit : 284, rue Rebec Lot : 1 577 642
6927-80-2418	Carson Robert Galarneau Cindy Sit: 45, rue des Rosiers Lot: 1 578 263
6927-98-5988	Blanchemanche Alain Sit: 9, rue des Hêtres Lot: 1 577 669
6928-06-2496	McKyes Edward Ellen V Rutsate Succession Sit: 118, 4 ^e avenue Lot : 1 575 647
6928-09-3824	Watier Daniel Sit : 86, Montée Sagala Lot : 1 577 922
6928-40-6027	Décary Francis Bélisle Valérie Sit : 278, 21 ^e avenue Lot : 1 576 535
6928-48-2237	Piotrowski Christopher Sit : 42, 7 ^e avenue Lot : 1 577 962

6928-56-0081	Giroux Christian Napolano Gina Sit : 47, 9 ^e avenue Lot : 1 576 125
6928-81-3548	Tshinkenke Henry-Kalambay Sit : 210 à 212, 25 ^e avenue Lot : 1 576 719
6929-01-8495-001-0301	Lorenzon Lucy Sit : 1700, rue de L'Île-Bellevue #301 Lots : 4 237 411 4 237 429 4 241 443 4 241 444
6929-12-5023-004-0202	Ravell Robyn Sit : 400, rue de L'Île-Bellevue # 202 Lots : 3 333 082 3 333 091 3 333 010
7028-30-7921	Etienne Margarete Daniel Frico Sit : 213, rue Datura Lot : 1 577 371

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE PRÉSENT DOCUMENT À
L'ÎLE-PERROT, LE 12 OCTOBRE 2011.

Lucie Coallier, OMA
Greffière
Ville de L'Île-Perrot
110, boulevard Perrot
L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1